

les activités du maintien de la paix a sans doute reçu plusieurs des délégations intéressées à la question. A notre avis, cette déception est attribuable non seulement au fait qu'on n'ait pas pu s'entendre sur la solution des problèmes fondamentaux, mais encore à ce qu'on n'ait même pas réussi à aborder de front ces mêmes problèmes. Il est vrai que quelques délégations, dont la mienne, ont cherché à soumettre certaines questions à un examen attentif. Nous l'avons fait dans un esprit de conciliation, soucieux de tenir compte de l'opinion des autres et de réaliser certains progrès modestes. Néanmoins, **nos efforts n'ont pas porté fruit.** Devant l'importance primordiale des questions en jeu, nous croyons devoir reprendre ces efforts ici, dans le même esprit de conciliation et avec le même espoir. La délégation du Canada pour sa part est disposée à entreprendre ce travail et à formuler des propositions précises. De telles propositions ne seraient soumises à ce Comité qu'avec un but en tête: conserver, voire même accroître, la faculté de notre organisation de maintenir la paix dans le monde.

Avant d'aborder des propositions précises, Monsieur le Président, j'aimerais rappeler certaines remarques faites par l'honorable Paul Martin, Secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, dans sa déclaration devant l'Assemblée générale, le 23 septembre. Relativement à la nature et à la valeur des activités des Nations Unies pour le maintien de la paix, M. Martin souligna l'existence d'opinions divergentes entre une majorité et une minorité des Etats membres, après quoi il déclara: "... l'opinion de cette minorité doit être respectée même si nous ne la partageons pas. Nous croyons devoir accepter les limitations qui nous sont ainsi imposées, surtout devant l'attitude de quelques-unes des grandes puissances vis-à-vis du principe de responsabilité financière collective. Mais même si ces restrictions sont acceptées, il reste encore beaucoup à faire."

Monsieur le Président, ces paroles révèlent une optique qui, croyons-nous, sera interprétée comme elle doit l'être - c'est-à-dire comme positive et réaliste à la fois. Si cette façon de voir plaît à d'autres délégations, cette vingt-et-unième session de l'Assemblée générale parviendra peut-être, malgré des difficultés évidentes, à atteindre des réalisations marquantes dans le domaine du maintien de la paix.

En élaborant cette façon de voir, Monsieur le Président, ma délégation se propose de diviser ses remarques